

## DOSSIER / L'ADOPTION : QUELLE ÉTHIQUE ? /

***L'éthique vue par Enfance & Familles d'Adoption***

■ Le mot éthique est un mot qui peut faire peur quand on souhaite adopter, surtout quand on l'associe à cette notion « d'intérêt supérieur de l'enfant », inscrite dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Est-ce une façon détournée de nous dire ce qu'on entend déjà si souvent, à savoir, qu'il faudra renoncer à nos rêves, à nos aspirations les plus profondes ? Est-ce une façon « politiquement correcte » de nous asséner des leçons de morale, comme si le fait même de vouloir adopter nous rendait en quelque sorte suspects ?

Est-ce une façon de noyer notre désir de devenir parents dans des considérations pseudo-intellectuelles qui n'ont rien à voir avec la vie de tous les jours ?

Bref, ce mot est encombrant... Plus encore lorsqu'il est prononcé par des responsables d'une association de familles adoptives qui, eux, ont déjà adopté (et qui auraient « oublié » leur propre parcours), pire encore, lorsqu'il émane de personnes qui ont été adoptées... (Quelle idée de les avoir fait entrer dans l'association... qu'est-ce qu'ils peuvent comprendre à notre désir d'enfant ?).

**Le fil conducteur d'EFA à tous les niveaux** Alors, pourquoi ce mot « éthique » lié à l'adoption ? quel rapport avec le quotidien ?

En fait, c'est précisément là que se situe la réponse. Dans l'adoption, l'éthique c'est pouvoir répondre à son enfant du chemin qui nous a menés à lui dans la transparence. Plus concrètement, c'est apporter des réponses aux questions qu'il pose, le rassurer quand il exprime ses interrogations sans toujours savoir les verbaliser. L'éthique, c'est sentir de part et d'autre qu'il n'y a pas de zone d'ombre ou de non-dits susceptibles d'entraver la relation parent-enfant. C'est avoir compris que, pour un enfant, un abandon, une perte, une séparation d'avec ceux qui l'ont mis au monde ou d'avec ses frères et sœurs, sont des faits suffisamment douloureux et difficilement explicables pour ne pas le déconcerter ou le perturber davantage par une démarche peu claire.

L'éthique s'inscrit donc en filigrane du travail que font les candidats à l'adoption quand ils cherchent à se projeter dans un avenir avec un enfant ; elle sous-tend leur démarche, elle les aide à se poser des limites (on n'adopte pas n'importe quel enfant, avec n'importe quelle histoire, dans n'importe quelles conditions) ; elle permet de renforcer la relation psycho-affective avec l'enfant qui va mettre en jeu les ressorts intimes des tissages des liens. Ce faisant, elle permet à cette relation d'être en harmonie avec la réalité juridique, sociale, publique, de la filiation établie par l'adoption ; elle permet de mettre les chances du côté de l'éclosion des sentiments, du développement harmonieux de l'enfant dans son nouveau cadre familial, autrement dit du bonheur. C'est de l'absence de cohérence entre la filiation juridique et la réalité psychique que peuvent naître les troubles relationnels, les difficultés dans la construction identitaire, les désarrois ou les désenchantements.

C'est pourquoi ce mot figure de manière constante et incontournable dans la pensée et le vocabulaire d'Enfance & Familles d'Adoption. Dès la création d'EFA, il est associé au droit de l'enfant de savoir qu'il a été adopté, et comment il a été adopté.

Mais il est aussi lié aux combats d'EFA contre les discriminations et contre les tentatives de hiérarchisation des schémas familiaux, et par là, des enfants, selon qu'ils grandissent dans leur famille de naissance, une famille adoptive, ou une famille d'accueil. Il sous-tend des débats pour faire reconnaître la nécessité de pouvoir accéder aux données médicales, chaque fois que c'est possible et quand bien même ces informations seraient parcellaires : penser qu'un enfant adopté puisse s'en passer – alors que personne n'aurait songé à en priver le frère ou la sœur, né de ses parents adoptifs – revient à introduire une hiérarchie dans les droits et les besoins fondamentaux de tout enfant. Cette hiérarchie est contraire à la convention internationale des droits de l'enfant. Nos principaux axes de travail de cette dernière décennie sur la scolarité et la santé des enfants relèvent de ce même souci éthique.

**Refus d'une hiérarchie entre les enfants**

C'est parce qu'il est insupportable que les enfants puissent voir de la suspicion dans le miroir que leur renvoie la société qu'EFA prend position contre les dérives possibles telles que des coûts exorbitants pratiqués dans certains pays, ou des démarches « opaques » – les deux étant trop souvent liés. Ce faisant, EFA se doit de rester au plus près des familles, pour aider celles qui se sentiraient « salies » par les généralisations injustes que risquent d'entraîner en retour ces prises de position publiques.

Le discours d'EFA auprès des familles est d'autant plus audible et crédible qu'il émane de familles et, plus récemment, d'adoptés devenus majeurs. Il est le résultat d'un échange collégial entre familles et non pas d'une vision qui serait imposée « d'en haut » par des institutionnels, ou qui émanerait du prisme clinique de professionnels. Cette éthique est ancrée dans la philosophie d'EFA, de manière claire et pragmatique. Ainsi, afin de s'assurer qu'elle ne serve pas de paravent à des intérêts personnels, les statuts du mouvement prévoient que tout élu et donc représentant d'EFA, autorisé à parler au nom de la fédération ou des associations qui la composent, doit avoir accueilli un enfant **à titre définitif** pour être éligible.

**Respect de l'enfant dans nos propres statuts**

La même éthique prévaut au niveau national et départemental, dans les rencontres avec les responsables du Service de l'adoption internationale comme avec ceux de l'Aide sociale à l'enfance. Les représentants d'EFA aux Conseils de famille des pupilles de l'État doivent céder la place à leur suppléant s'ils viennent à être candidats à une nouvelle adoption. Cela nous permet à la fois de défendre des principes, mais aussi d'être écoutés lorsque nous attirons l'attention sur des situations où perdurent des blocages administratifs préjudiciables, dans une procédure pourtant régulière.

.../...

## DOSSIER

**Une attitude  
reconnue hors de  
nos frontières**

L'effet de cette éthique défendue par EFA dépasse les frontières de la France : elle permet de trouver un terrain de travail commun avec des organismes comme le Service social international (SSI/CIR)<sup>1</sup> ou Euradopt<sup>2</sup>, qui regroupe des agences d'adoption européennes et se propose de réfléchir avec EFA sur un certain nombre de sujets : c'est la première association de familles adoptives avec laquelle Euradopt engage un tel partenariat. La charte d'Euradopt n'est pas sans rappeler nombre de principes inscrits dans les statuts d'EFA, défendus publiquement au fil des années, au niveau institutionnel. Les échanges de ce type ne peuvent qu'aider à enrichir les expériences, élargir le regard – sans jamais oublier celui que fixe tout enfant sur ses parents ; car l'amour est indissociable de la confiance et du respect que cette dernière implique. Le respect qu'on doit à son enfant et, à travers lui, à tous les enfants.

**Janice Peyré***Présidente d'honneur d'Enfance & Familles d'Adoption*

<sup>1</sup> Voir l'article d'Hervé Boéchat, directeur du SSI en page suivante

<sup>2</sup> [www.euradopt.org](http://www.euradopt.org)

## le site d'EFA a fait peau neuve !

Relooké,  
remis à jour,  
développé,  
toujours plus d'infos,  
de nouvelles rubriques (santé, scolarité, etc.),  
des actualités mises à jour régulièrement...

Retrouvez le site d'EFA : [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

Bonne visite !